



FHOSQ

FÉDÉRATION DES HARMONIES
ET DES ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC

CULTURE POUR TOUS?

CONTRIBUTION DE LA FÉDÉRATION DES HARMONIES ET
DES ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC
AU RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC
« UN NOUVEAU CHAPITRE CULTUREL POUR LE QUÉBEC »

Montréal
Mai 2016

Table des matières

Présentation	3
• Notre organisme	
• Notre mission	
• Nos événements	
Notre vision des grands principes.....	6
• Le caractère essentiel de la culture	
• L'engagement renouvelé de l'état	
• L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture	
• La recherche d'équité	
Notre vision des grands thèmes inspirés des défis d'aujourd'hui.....	8
• Le rapport du citoyen à la culture	
• La gouvernance et le financement	
Conclusion.....	15
Annexe.....	16

Présentation

La Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec (FHOSQ) salue l'initiative du ministère de la Culture et des Communications de doter le Québec d'une nouvelle politique culturelle.

Organisme profondément enraciné dans le patrimoine culturel du Québec, la Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec se réclame fièrement des organisations qui contribuent au développement et au rayonnement de la culture dans toutes les régions du Québec et même au-delà de ses frontières.

C'est donc dans l'optique d'une contribution à cette démarche que la FHOSQ propose de mettre les feux particulièrement sur le *loisir culturel* qui peut se définir comme « *l'ensemble d'activités pratiquées librement, par plaisir, et qui favorisent le développement, la formation et la créativité soit dans le domaine des arts de la scène, de la communication, de l'expression ou de l'appréciation des œuvres* ».

Partie prenante d'un écosystème à la fois fort et fragile, nous vous ferons part dans ce mémoire de nos observations à propos de la place du loisir culturel au sein de la population et au sein même du ministère de la Culture et des communications du Québec, des liens culture-éducation ainsi que de la valorisation et le soutien de la pratique des activités culturelles.

Il est primordial pour nous et nos membres que la nouvelle politique culturelle embrasse tous les domaines et niveaux d'expression de la culture et qu'elle reconnaisse l'apport substantiel de la pratique du loisir culturel au tissu culturel québécois.

Notre organisme

La **Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec** est un organisme national de loisir reconnu et soutenu par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec en tant que partenaire culturel majeur, en raison de son rôle et de son expertise au plan du développement, de la prise en charge et de l'accessibilité de la pratique musicale amateur.

Fondée en 1928, la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec (FHOSQ) regroupe aujourd'hui plus de 10 000 musiciens de tous âges au sein de 350 harmonies, orchestres et stage bands provenant de toutes les régions du Québec.

Notre mission

- **Développer la pratique de la musique d'ensemble et promouvoir ses bienfaits pour les individus**

Notre vision

- **Être LA référence en ressources pour les ensembles de concert dans le but d'accroître leur vitalité et leur rayonnement**

Nos événements

Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec

Depuis 1929, la FHOSQ organise ce qui est reconnu pour être le plus grand festival musical au Canada! Plus de 8 000 musiciens se rassemblent à chaque année sur le site de l'Université de Sherbrooke pour participer à des compétitions musicales. On y retrouve plus de 300 formations variées : harmonies juniors, harmonies seniors, orchestres symphoniques, ensembles à cordes, stage bands, drumlines, ensembles vocaux et ensembles de guitares.

Avec 87 ans d'histoire, le Festival des harmonies et des orchestres symphoniques figure parmi les plus vieux événements populaires au Québec. Il s'agit d'un événement annuel national consacré à la promotion, la diffusion et la valorisation de la musique d'harmonie et d'orchestre au Québec et au Canada. Itinérant depuis sa création en 1929, le Festival est en résidence à l'Université de Sherbrooke depuis 1987. Fort d'une organisation rodée et expérimentée, le Festival est soutenu annuellement par une équipe de plus de 400 bénévoles.

Le Festival est un événement prestigieux qui a depuis longtemps gagné ses lettres de noblesse et auquel plus de 10 000 musiciens aspirent à participer à chaque année. Le Festival est ni plus ni moins que l'équivalent des Jeux du Québec de la musique mais en plus gros : alors que les Jeux accueillent 4 000 sportifs en deux semaines, le Festival accueille plus de 8 000 musiciens en trois jours!

Des retombées économiques importantes

Le Ministère du Tourisme, qui soutient le Festival, exige régulièrement des études « *d'achalandage, de provenance et de profil de la clientèle* ». À partir des données d'achalandage fournies par Raymond Chabot Grant Thornton dans son étude de 2012 et des indicateurs de retombées touristiques utilisés dans l'industrie, on estime à près de 3 500 000 \$ les retombées directes du Festival et ce à Sherbrooke uniquement, donc sans tenir compte des dépenses (notamment le transport) de nos ensembles qui se déplacent de partout au Québec. De plus, les statistiques du Registraire de l'Université de Sherbrooke nous informent que 7,3% des nouveaux étudiants précisent avoir connu l'Université via leur participation au Festival et qu'ils représentent à eux seuls pour la durée de leurs études des retombées de plus de 8 200 000\$ pour l'UdeS et la région sherbrookoise.

Concours Solistes et petits ensembles de la FHOSQ

Le Concours Solistes et petits ensembles de la FHOSQ réunit à Victoriaville plus de 1 500 jeunes musiciens provenant de toutes les régions du Québec. On y trouve des solistes, des ensembles de musique de chambre et des combos, des petits ensembles vocaux et de guitares. Les meilleures interprétations se partagent plus de 25 000\$ en bourses de perfectionnement dans un camp musical accrédité par le MCC.

Les concours organisés par la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec sont hautement reconnus et respectés du milieu musical scolaire au Québec, comme en fait foi l'important taux de participation. On y apprécie particulièrement l'encadrement pédagogique offert aux jeunes musiciens. Le jury est soigneusement sélectionné parmi les sommités musicales québécoises en se basant sur deux principes fondamentaux : la qualité de l'expérience professionnelle et la vision pédagogique de l'individu.

Le Concours est issu du Festival qui, en 2001, modifie sa programmation et se scinde en deux parce que le Festival risquait l'asphyxie à court terme avec une augmentation de 400% entre 1990 et 2000 seulement! Nous pouvions ainsi augmenter les activités offertes aux participants des deux événements tout en étant en mesure d'offrir aux musiciens une ambiance de concours plus propice à la concentration et à l'énorme effort que cela exige.

Programmation récitals et classes de maître

Depuis 2010, la FHOSQ présente un plan de partenariat à des écoles d'enseignement supérieur en musique pour bonifier l'expérience des solistes présents au Concours. Par ce partenariat, la FHOSQ veut valoriser la pratique de la musique de haut niveau, augmenter l'offre d'activités de calibre professionnel à ses participants et offrir une vitrine promotionnelle privilégiée aux programmes d'enseignement supérieur en musique auprès d'une vaste clientèle ciblée afin de permettre un lien continu de la pratique musicale de niveau avancé.

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, la Faculté de musique de l'Université de Montréal, le département de musique de l'UQAM, les cégeps Marie-Victorin, de Saint-Laurent, de Sainte-Foy, de Drummondville ainsi que l'École de musique Vincent-d'Indy et le collège Lionel-Groulx comptent parmi nos partenaires. Ces écoles présentent gratuitement des classes de maître et des récitals avec des artistes durant le Concours.

Le plan de partenariat entre les camps musicaux affiliés à la FHOSQ et accrédités par le MCC continue d'être une partie essentielle du Concours. Grâce à l'appui financier de ses camps partenaires (Camp musical d'Asbestos, des Laurentides, de St-Alexandre, du Lac-Matapédia et Père-Lindsay), le Concours peut remettre plus de 25 000\$ aux boursiers.

Les partenaires sont toujours forts impressionnés du fait que nous réussissons à augmenter les inscriptions au Concours année après année malgré la morosité qui prévaut dans le milieu scolaire. Chaque participant étant un client particulièrement ciblé pour eux, leur partenariat avec la FHOSQ devient de plus en plus essentiel dans ce contexte.

NOTRE VISION DES GRANDS PRINCIPES

Le caractère essentiel de la culture

La culture, vecteur formidable de développement social, économique, éducatif, est un élément essentiel de l'épanouissement du potentiel humain de toutes les collectivités qu'elles soient locales, régionales ou d'envergure provinciale, nationale ou internationale. Il n'y a pas de limite à l'expression ou à la pratique de la culture : on la porte en soi ou on la partage tant à l'échelle humaine que numérique.

Le renouvellement de la politique culturelle du Québec est l'occasion de réaffirmer la place fondamentale de la culture ici et ailleurs et la pluralité des formes qu'elle peut prendre.

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ».

Organisation des Nations Unies, DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, article 27, 1948.

« Le loisir exerce un rôle essentiel en développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social et constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique. »

DÉCLARATION DE QUÉBEC / Congrès mondial du loisir 2008

L'engagement renouvelé de l'État

La Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec est fière de pouvoir compter sur la reconnaissance et le soutien du ministère de la Culture et des Communications à titre d'organisme national de loisir culturel.

Ce soutien, absolument essentiel pour un organisme comme le nôtre, se démultiplie de façon phénoménale de par l'implication de milliers de bénévoles dans notre réseau.

« L'aide financière accordée aux organismes nationaux de loisir est une reconnaissance de leur utilité publique et fait de ces derniers des partenaires dans la gestion et le développement du loisir. »

« Les organismes nationaux de loisir constituent, pour l'État, le principal levier de développement dans ce domaine et leur soutien s'explique par leur enracinement dans toutes les régions; leur structure démocratique garante d'une gestion harmonisée aux besoins de la population; et l'engagement d'un grand nombre de bénévoles. »

AIDE AU FONCTIONNEMENT POUR LES ORGANISMES NATIONAUX DE LA JEUNE RELÈVE AMATEUR ET DU LOISIR CULTUREL /
Ministère de la Culture et des Communications, 2015

L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture

La Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec se trouve avantageusement mais inconfortablement installée entre les trois chaises du loisir, de la culture et de l'éducation car notre mission et nos activités font en sorte que nous touchons un très large secteur de la pratique de la musique. La FHOSQ relève du MCC en tant qu'organisme de loisir culturel, une partie importante de nos membres relève du MELS et du monde de l'éducation, alors qu'une autre partie (harmonies municipales et orchestres d'adultes) relève du Loisir municipal et sont considérés comme organismes culturels au sein de leur municipalité... Notre voix, bien que forte dans le milieu, s'en trouve diminuée au point de vue politique car nos ramifications sont trop diverses. Une cohésion interministérielle est importante et cruciale pour que le citoyen ne s'y perde pas et n'y perde pas au change!

La nouvelle Politique culturelle doit donner une place importante à la pratique du loisir culturel et faire figure de défenseur de tous ses aspects auprès des différents intervenants pour s'assurer que des milliers de pratiquants conservent l'accès à leur activité favorite.

Nous avons une réelle crainte que l'accessibilité soit fragilisée, notamment l'accès à l'éducation musicale au sein du système scolaire avec des effets d'entraînement évidents de diminution du bassin de musiciens disponibles pour les harmonies et les orchestres d'adultes. Nous reviendrons plus en détail dans la section « *Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels?* » sur notre souhait d'une concertation forte entre le MCC et le MELS à ce niveau.

À ce sujet, un témoignage éloquent de Colette Girouard, responsable des programmes de l'école préparatoire de musique de l'UQAM :

« Les travaux affluent depuis quelques années, qui prouvent les bienfaits de la pratique de la musique en général et plus particulièrement de l'apprentissage d'un instrument sur «le développement psychomoteur, la socialisation, le développement des habiletés cognitives, la persévérance et la réussite scolaire des jeunes, le dépassement de soi et le maintien d'une vie active.

Dans ce sens, de nombreux organismes œuvrant dans le milieu de l'éducation et du loisir musical, comme la FHOSQ, contribuent depuis toujours et de façon constante, à faire en sorte que l'art et la pratique d'un loisir culturel fasse partie du mieux-être de notre société. Ces entités regroupent en leur sein des milliers de participants et de « fidèles » s'adonnant à la musique depuis leur plus jeune âge jusqu'à l'âge d'or...

C'est pourquoi, il serait souhaitable à notre avis qu'un éventuel plan d'intervention dans le domaine de l'éducation et du loisir, se fasse en collaboration avec tous les intervenants concernés, incluant ceux de la musique et des arts. Ainsi, il serait possible d'offrir aux québécois une éducation complète et des loisirs de qualité, sollicitant toutes les habiletés et toutes les possibilités de l'intelligence humaine. »

« La participation des étudiants à des activités de loisir permet de développer des compétences individuelles, le sentiment d'être actif, le sentiment d'implication sociale et la perception accrue au défi. »

L'impact du loisir sur la persévérance et la réussite scolaire / Conseil québécois du loisir – page 22

NOTRE VISION DES GRANDS THÈMES INSPIRÉS DES DÉFIS D'AUJOURD'HUI

LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE

La pratique en amateur ne s'oppose pas à la pratique professionnelle. Bien au contraire, en suscitant l'intérêt pour les arts, la culture et le patrimoine, elle est un terreau fertile qui favorise l'éclosion du talent, la pratique professionnelle de l'art, forme la relève et développe les publics comme en fait foi ce témoignage de Bernard Sénéchal, directeur musical de l'Harmonie La Gaillarde de Normandin :

« Ce loisir nous offre la possibilité de vivre une vie active, motivante tout en permettant d'accroître notre richesse culturelle personnelle et collective. De plus, notre milieu, a pu bénéficier, au fil des ans, de l'apport culturel qu'un groupe d'harmonie, comme le nôtre, peut offrir par ses prestations ainsi que par la diversité des œuvres musicales de nos concerts ou spectacles. Nous sommes en région éloignée et nous n'avons pas souvent la possibilité d'avoir chez-nous des artistes professionnels encore moins des formations comme l'Orchestre Symphonique de Québec ou de Montréal. »

« Longtemps considérés comme des consommateurs ou des publics potentiels par les professionnels de la culture, les citoyens interviennent de plus en plus activement dans le système culturel. »

ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES CULTURELLES AU QUÉBEC / 2014

Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels?

« L'école et l'éducation sont reconnues comme des voies privilégiées de développement de la personne, d'accès et de participation à la culture. »

CONSULTATION PUBLIQUE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC / Contexte général

« ... la collaboration entre les milieux scolaire et culturel a été renforcée de façon significative par la conclusion d'un Protocole d'entente interministériel Culture-Éducation entre le MEES et le MCC en 1997, renouvelé en 2013. Ce protocole interministériel favorise le contact des jeunes avec les créateurs québécois, les œuvres et les lieux culturels. Le programme conjoint La culture à l'école, doté d'un budget annuel de 2,6 M\$, appuie la réalisation de projets culturels, sous forme d'ateliers en classe ou de projets d'artistes en résidence en milieu scolaire. La mesure de concertation en culture-éducation (1 M\$) soutient les sorties scolaires. Grâce à cette entente, plus de 500 000 élèves participent à un atelier culturel ou à une sortie culturelle chaque année. »

CONSULTATION PUBLIQUE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC / Contexte général

Nous saluons cette prise de position et disons bravo à tous ces engagements financiers. Mais pourquoi le MCC ne va-t-il pas plus loin en demandant au MELS d'avoir une vision cohérente de l'enseignement des arts au sein même de son programme? La disparition progressive des heures d'enseignement de la musique au primaire et l'enseignement discontinu de la musique au secondaire notamment constitue une aberration et manque total de vision du processus d'apprentissage musical.

La FHOSQ dépend des écoles ou vice-versa? Il faut savoir que l'enseignement de la musique d'harmonie dans les écoles est intimement lié à l'histoire de la FHOSQ et du patrimoine culturel que nous représentons et qu'elle a été mise en place pour assurer une relève aux harmonies/fanfarses paroissiales de l'époque si importantes dans le paysage culturel de chaque ville et village québécois (comme en témoignent encore les jolis kiosques que l'on trouve dans plusieurs municipalités). La FHOSQ a toujours soutenu et mis en valeur cette riche vie culturelle locale par la promotion et l'organisation d'activités de rassemblement.

D'autres voies d'apprentissage sont possibles mais n'offrent pas, à notre avis, un accès aussi large à la pratique. Le réseau des conservatoires, fleuron formidable de l'enseignement de la musique au Québec, et partenaire de la FHOSQ pour le Concours solistes et petits ensembles de la FHOSQ, se spécialise dans le développement de l'excellence alors que la FHOSQ, via le réseau scolaire partout au Québec, promouvoit la pratique large nécessaire tant au développement de la pratique musical – en amateur ou en futur professionnel – qu'au développement de publics connaisseurs et appréciateurs du répertoire et de ses artistes.

La participation à des cours de musique individuel (piano, flûte ou violon par exemple) hors du cursus scolaire peut être intéressante mais limitative. L'école offre encore la meilleure façon pour un élève de pratiquer la musique d'ensemble et d'être en contact avec des instruments moins « communs » tel le hautbois, le basson, le cor ou le tuba et qui représenteraient, s'ils n'étaient pas prêtés par l'école, un coût d'achat prohibitif.

Des exemples locaux nous indiquent un fort désir de pallier au manque scolaire : les harmonies primaires de Victoriaville, l'Harmonie cadette d'Asbestos, l'Harmonie Laval sont toutes des écoles de formation pour la pratique de la musique d'ensemble. Ce sont nos petits « conservatoires » qui voient à l'enseignement des instruments d'harmonie et où l'on développe des musiciens de la relève pour les programmes de musique du secondaire ou des harmonies seniors.

Témoignage de Marie-Josée Robichaud, enseignante spécialiste en musique au niveau primaire
Commission scolaire des Trois-Lacs :

« Dans les dix dernières années, le milieu scolaire québécois a subi une énorme pression à propos des problèmes de santé publique et du temps d'enseignement consacré à l'éducation physique dans l'horaire des élèves. Les médias n'ont cessé de relayer les informations venant soit du milieu médical, soit de celui des éducateurs physiques, à l'effet que le remède à ces maux commençait assurément par davantage d'éducation physique à l'école. Les 120 minutes hebdomadaires suggérées par le MELS sont donc devenues obligatoires et nécessaires dans la tête de bien des acteurs du milieu scolaire et du public en général.

Par contre, jamais les médias n'ont mentionné que le temps ajouté à cette discipline doit être enlevé à une autre. Le temps d'enseignement de la musique (ou d'un autre art) est souvent réduit comme peau de chagrin, parfois jusqu'à disparaître en dépit du fait que les arts sont un des domaines généraux de formation du Renouveau pédagogique.

Je ne suis pas opposée à ce que les élèves québécois fassent beaucoup d'activité physique à l'école. Je suis plutôt contre le fait que nous les privions, à cette fin, de la richesse inestimable d'un langage artistique bien vécu, bien enseigné, qui leur procurerait santé² (de plus en plus de recherches sont disponibles sur ce point), plaisir, expression, confiance, une amélioration prouvée scientifiquement de leurs apprentissages dans les autres matières scolaires³ et une baisse du taux de décrochage⁴, celle-ci étant encore plus prononcée en milieu défavorisé. »

¹ Skoe E, Kraus N. (2012) « A Little Goes a Long Way : How the Adult Brain is Shaped by Musical Training in Childhood » Journal of Neuroscience 32(34):11507–11510 - ² Chanda Mona Lisa and Daniel J. Levitin. (2013) Trends in Cognitive Sciences: The neurochemistry of music, Department of Psychology, McGill University, Montreal, Quebec, Canada, Volume 17, Issue - ³ Journal Metro, 6 août 2013, par Catherine Girouard - ⁴ Firme de recherche canadienne Hill Strategies,

Témoignage de Gaétan Fortin, enseignant en musique de Greenfield Park :

« Lorsque j'ai commencé ma carrière dans l'enseignement de la musique, je ne pensais pas que l'apprentissage musical était destiné à tous mais plutôt à ceux qui en démontraient de l'intérêt. J'avais tort car, après avoir vécu bon nombre de situations dans ma carrière, je suis maintenant convaincu que toutes les personnes de notre société devraient vivre au moins une fois l'expérience de la musique de grand ensemble. De nombreuses études témoignent d'ailleurs des impacts positifs de cette pratique.

Enfin, la musique d'ensemble, tel que pratiqué dans nos écoles secondaires devraient être, selon moi, obligatoire pour tous les jeunes, au moins durant la première année du secondaire car, expériences faites, beaucoup d'enfants n'ayant jamais démontré d'intérêt auparavant y ont découvert une nouvelle activité qui a enrichi notablement leur vie. Les écoles, de par leur mission éducative de socialisation, sont des lieux privilégiés de découvertes de cette activité et il faut maximiser l'accessibilité si on veut un Québec meilleur et plus fort pour demain. »

Nous craignons que la réduction de l'accès à l'enseignement musical ait comme effet important que les jeunes soient moins nombreux à s'inscrire en musique au conservatoire, au cégep et à l'université. Ultimement, si l'accès à la formation continue de diminuer, c'est aussi la relève musicale québécoise qui est compromise.

Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique?

Nous éduquons tout un public à consommer un éventail élargi de produits culturels. Les parents ont une grande influence sur les enfants et la consommation de culture sous diverses formes. Mais les enfants aussi influencent grandement leurs parents dans le choix de consommation de biens ou d'activités culturelles. Lorsque ces derniers pratiquent la musique à l'école, ils s'ouvrent à un univers nouveau et y entraîne inévitablement leur famille ne serait-ce que lors de la présentation des concerts annuels.

« Le loisir influence une meilleure relation avec la famille et l'école. Effectivement, le loisir favorise le développement de liens sociaux entre les étudiants, les parents et l'école. En effet, le loisir peut permettre un plus grand soutien de la part des parents et des enseignants ainsi qu'une plus grande interaction famille-école. »

L'impact du loisir sur la persévérance et la réussite scolaire / Conseil québécois du loisir – page 41

Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture?

Le Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec et le Concours solistes et petits ensembles de la FHOSQ sont des éléments motivateurs pour un grand nombre d'élèves de nos écoles. Nombre de professeurs en musique témoignent que la perspective de participer en fin d'année à cet événement majeur incite plusieurs jeunes à choisir l'option musique année après année.

En ces temps de crise suscitée par la mise en place de la Réforme au secondaire et ses nombreux effets négatifs sur l'accessibilité à l'enseignement de la musique, le Festival a des allures de phare sur lequel beaucoup de professeurs enlignent leurs élèves pour les garder motivés. En s'assurant que nos professeurs disposent d'outils de promotion tels que le Festival et le Concours pour défendre la place de la musique à l'école et que les jeunes veulent s'y inscrire, nous contribuons à assurer l'accessibilité à une activité de loisir.

Ce sont ces mêmes jeunes qui, lorsqu'ils auront quitté le milieu scolaire et qu'ils voudront poursuivre la pratique de la musique, prendront la relève au sein des harmonies municipales, entre autres.

La musique aide-t-elle les jeunes à s'intégrer socialement?

Une recherche a indiqué que les élèves qui participent à des programmes enrichis de musique sont deux fois moins victimes d'exclusion sociale en comparaison aux élèves qui ne font pas de musique. Selon les auteurs, les élèves musiciens se démarquent, entre autres, par leur supériorité sur le plan du jugement social et leur interprétation aiguisée des situations qu'ils vivent au quotidien. Il apparaît également que la formation musicale permet de contrôler la violence ainsi que les comportements agressifs. Dans d'autres études, il a été soulevé que le sentiment d'appartenance est étroitement associé à la participation aux cours de musique à l'école.

RECENSEMENT D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES

Étude commandée par la FHOSQ en collaboration avec la FAMEQ

Sous la direction scientifique de Jonathan Bolduc, Ph.D Directeur du laboratoire de recherche Mus-Alpha Professeur à la Faculté d'éducation Université d'Ottawa avec la collaboration de : Andrée Lessard, M.A.

Batian, H.G. (1998). L'influence de l'éducation musicale sur le développement des enfants, trad. Gunter Kreutz. Berlin : Université GH Paderbon. - Countryman, J. (2009). High school music programmes as potential sites for communities of practice - a Canadian study. Music Education Research, 11(1), 93-109. - Kokotsaki, D. et Hallam, S. (2007). Higher education music students' perceptions of the benefits of participative music making. Music Education Research, 9(1), 93-109. - Stickford, S.J. (2003). Insiders, drifters, and fringe dwellers: case studies of high school musicians. Thèse de doctorat, Arizona State University, Tempe (AZ) . - Wayman, V.E. (2005). The meaning of the music education experience to middle school general music students. Thèse de doctorat, University of Arizona, Tucson (AZ).

« L'engagement des étudiants dans une pratique de loisir parascolaire peut augmenter leur sentiment d'appartenance face à l'école ainsi que leur sentiment d'implication. Ce sentiment d'appartenance accru est un facteur de persévérance et de réussite scolaire. »

L'impact du loisir sur la persévérance et la réussite scolaire / Conseil québécois du loisir – page 33

Quelle importance doit-on donner au loisir comme mode de participation à la culture?

Nous ne pouvons mieux dire que le MCC lui-même :

Le livre blanc présente les organismes nationaux de loisir comme des « partenaires des municipalités et de l'État » qui « regroupent des associations de personnes », « s'articulent autour d'une ou de plusieurs activités ou disciplines particulières » ou encore « poursuivent des objectifs généraux d'éducation et de formation ». Les fédérations nationales « appartiennent à leurs membres ».

De plus, les organismes nationaux agissent à titre de fournisseurs de services auprès de leurs membres et offrent une expertise dans un domaine culturel particulier, d'où l'intérêt du Ministère de les soutenir financièrement. L'aide accordée à ces structures nationales appuie la pratique libre et organisée des citoyens ainsi que le développement de disciplines comme le chant choral, la musique d'ensemble, l'histoire, la généalogie, la danse, la musique traditionnelle, etc.

Les groupes qui sont membres des organismes nationaux sont souvent enracinés dans leur communauté, ils se composent de citoyens qui se regroupent pour pratiquer un loisir culturel, souvent expressif. Ils ont une pratique « axée sur la transformation et sur le développement social », ce qui en fait des organismes communautaires. « Cette pratique est engagée dans des actions pour l'amélioration du tissu social et de la qualité de vie qui se déploient souvent dans la lutte contre la pauvreté, la discrimination et l'exclusion ». Il est question ici de l'exclusion de la culture qui pourrait être causée par une absence de services permettant aux citoyens d'avoir une offre dans leur localité, par une difficulté d'accès de même que par des raisons économiques ou sociales.

AIDE AU FONCTIONNEMENT POUR LES ORGANISMES NATIONAUX DE LA JEUNE RELÈVE AMATEUR ET DU LOISIR CULTUREL /
Ministère de la Culture et des Communications, 2015

LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT

« En 1996, le MCC récupère ces ONL, dans une vision élargie de la culture... Il apparaît une volonté de partenariat des deux côtés, avec la vision que le loisir peut participer à la démocratisation culturelle.

35 ANS DE RAPPORTS ENTRE LES ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIR ET L'ÉTAT QUÉBÉCOIS (1976-2011) /
Conseil québécois du loisir

Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place? Comment les améliorer?

Les organismes de loisir culturel n'ont accès qu'à un seul programme (*programme d'aide au fonctionnement des organismes nationaux de loisir culturel*) et, de par leur définition d'organismes de loisir (a contrario de professionnels), n'ont pas accès aux programmes du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) alors que leurs activités correspondent souvent en tous points aux projets admissibles. Un décloisonnement des programmes nous apparaît essentiel et bénéfique pour le développement de tous les types d'organismes favorisant la pratique d'activités culturelles.

Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État, sont toujours aussi pertinents après deux décennies? Quels ajustements seraient nécessaires?

Le rapport interne du ministère de la culture et des communications publié en 2015 portant sur l'analyse exhaustive du programme d'aide au fonctionnement pour les organismes nationaux de la jeune relève amateur et du loisir culturel fait largement référence au sous-financement chronique du loisir culturel.

Extrait du rapport : *« L'enveloppe du programme n'a pas la même valeur en 2013-2014 qu'en 2006-2007, parce qu'elle n'a pas été ajustée annuellement selon l'inflation. En restant la même, l'enveloppe du programme connaît, en 2013, une perte de valeur d'un peu plus de 108 k\$, en dollars constants, par rapport à 2006. Pour un organisme qui recevait 100 k\$ en 2006, soit la subvention la plus élevée du programme, cela signifie que l'aide qui lui est accordée aurait dû être augmentée de 12,6 k\$ en 2013 pour être équivalente en dollars constants. »*

Organisme soutenu	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total
ACQ	94,2	104,2	94,2	94,2	94,2	94,2	94,2	94,2	763,3
ACPQ	91,5	91,5	91,5	91,5	106,5	76,5	91,5	91,5	732,3
E & M	100,0	100,0	100,0	125,0	187,5	62,5	100,0	100,0	875,0
FAMQ	91,2	91,2	91,2	91,2	91,2	91,2	91,2	91,2	729,5
FHOSQ	93,5	93,5	93,5	93,5	93,5	93,5	93,5	93,5	748,2
FQSG	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	720,0
FQLL	83,0	83,0	83,0	83,0	83,0	61,5	-	83,0	559,5
FQTA	83,0	83,0	83,0	83,0	83,0	83,0	83,0	83,0	664,0
FSHQ	93,4	93,4	93,4	93,4	93,4	93,4	93,4	93,4	746,9
RIASQ	100,0	100,0	100,0	100,0	178,0	22,0	100,0	100,0	800,0
RQF	91,4	91,4	91,4	91,4	91,4	91,4	91,4	91,4	731,0
Total	1 011,2	1 021,2	1 011,2	1 036,2	1 191,7	859,2	928,2	1 011,2	8 069,8

Tableau 6. L'aide financière accordée annuellement aux organismes nationaux de la jeune relève amateur et du loisir culturel, de 2006 à 2014, en milliers de dollars (k\$)

AIDE AU FONCTIONNEMENT POUR LES ORGANISMES NATIONAUX DE LA JEUNE RELÈVE AMATEUR ET DU LOISIR CULTUREL /
Ministère de la Culture et des Communications, 2015

Le rapport fait également nommément référence à la Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec dans le cas du financement (maintenant disparu) du programme de soutien à la Jeune relève amateur : « ... le RIASQ et la FHOSQ reçoivent du financement pour des activités qu'ils organisent annuellement depuis 2006-2007. ... Les ressources humaines de ces organismes étant limitées, il serait plus efficient pour eux de s'occuper de la gestion administrative et de la préparation de leurs activités au lieu de remplir des demandes d'aide financière. Un autre avantage de l'intégration est que l'aide au fonctionnement peut, selon les années, être triennale, ce qui favorise la stabilité financière des organismes qui peuvent planifier à plus long terme. »

Note : Le MCC a depuis annoncé la fin du programme de soutien à la Jeune Relève et n'a pas intégré les sommes au fonctionnement, tel que recommandé dans ce rapport, réduisant ainsi dorénavant à 0\$ le soutien pour ces activités. De plus, **une coupure supplémentaire de 5%** de l'aide financière au fonctionnement a été appliquée pour **tous les organismes de loisir culturel en 2015-2016**.

Historique des subventions Jeune relève pour le Festival et le Concours					
1991-1992	Festival	9 000,00 \$	2007-2008	Concours	8 000,00 \$
1992-1993	Festival	8 500,00 \$		Festival	15 000,00 \$
1993-1994	Festival	8 000,00 \$	2008-2009	Concours	8 000,00 \$
1994-1995	Festival	4 400,00 \$		Festival	10 000,00 \$
1995-1996	Festival	8 500,00 \$	2009-2010	Concours	10 000,00 \$
1996-1997	Festival	8 000,00 \$		Festival	15 000,00 \$
	Festival	20 000,00 \$	2010-2011	Concours	10 000,00 \$
1997-1998	Festival	28 000,00 \$		Festival	15 000,00 \$
1998-1999	Festival	28 000,00 \$	2011-2012	Concours	12 000,00 \$
1999-2000	Festival	28 000,00 \$		Festival	14 000,00 \$
2000-2001	Festival	28 000,00 \$	2012-2013	Concours	15 000,00 \$
2001-2002	Concours et Festival	32 000,00 \$		Festival	15 000,00 \$
2002-2003	Concours et Festival	32 000,00 \$	2013-2014	Concours	15 000,00 \$
2003-2004	Concours	9 000,00 \$		Festival	15 000,00 \$
	Festival	22 250,00 \$	2014-2015	Concours	15 000,00 \$
2004-2005	Concours	8 500,00 \$		Festival	15 000,00 \$
	Festival	15 750,00 \$	2015-2016	Concours	15 000,00 \$
2005-2006	Concours	7 500,00 \$		Festival	15 000,00 \$
	Festival	15 000,00 \$	2016-2017	Concours	0 \$
2006-2007	Concours	8 000,00 \$		Festival	0 \$
	Festival	15 000,00 \$		Fin du soutien à la Jeune relève	

Quand on se compare... on se désole

Le Concours international de Montréal des Jeunesses musicales a reçu du MCC, lors de sa création en 2002 et pour la tenue des trois premières éditions, la somme de 1,5 millions de dollars soit 500 000\$ par année. En 2015, le CALQ est fier de soutenir le Concours, qui accueille 24 participants, à la hauteur de 225 000\$. (Voir *Annexes*)

Bien que le MCC ne dispose que de peu de contrôle à cet effet, la FHOSQ se doit également de mettre en lumière le sous-financement chronique du secteur culturel par rapport aux différents domaines du sport. Étant un organisme de loisir, les comparables du milieu – et leur soutien inégal – nous frappent souvent de plein fouet :

Les Jeux du Québec :

4 000 jeunes sportifs accueillis en 14 jours et... 530 000\$ de financement

N° SÉQ.	N° DE RÉFÉRENCE : N° de bon de commande, n° d'écriture de SAGIR ou n° de référence du ministère ou organisme	ORDRE NUMÉRIQUE DU PROGRAMME ET SON TITRE CATÉGORIE (Voir note 1) OBJET : mentionner le nom de l'activité ou du projet concerné et une description de l'objet de l'engagement	MONTANT TOTAL (répartition par année budgétaire) programme/élément	CONTRACTANT /OU BÉNÉFICIAIRE, MUNICIPALITÉ, CIRCONSCRIPTION Les fournisseurs retenus par un comité de sélection sont identifiés par un astérisque (*)
34		PROGR. 03 : DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT (AUTRE SUBVENTION) Activité : Promotion de la sécurité et recherche Aide financière à la Corporation Sports-Québec dans le cadre du programme de soutien aux organismes provinciaux multisports.	692 000,00 \$ (03-02) 2014-2015	CORPORATION SPORTS-QUÉBEC Montréal Circonscription de Hochelaga-Maisonneuve
35		PROGR. 03 : DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT (AUTRE SUBVENTION) Activité : Promotion de la sécurité et recherche Aide financière à la Corporation Sports-Québec pour l'organisation des Jeux du Québec.	530 000,00 \$ (03-02) 2014-2015	CORPORATION SPORTS-QUÉBEC Montréal Circonscription de Hochelaga-Maisonneuve

Source : Engagements financiers du MELs – 10 février 2015

Pendant ce temps, pour le Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec, les « *Jeux du Québec de la musique* » : 8 000 jeunes musiciens accueillis en 3 jours et... 15 000\$ de financement en 2016 et 0\$ à compter de l'édition 2017.

Et pour le Concours solistes et petits ensembles de la FHOSQ : 2 000 jeunes musiciens accueillis en 2 jours d'activités et... 15 000\$ de financement en 2016 et 0\$ à compter de l'édition 2017.

De plus, nos participants doivent assumer des coûts importants car ils n'ont pas accès au même niveau de financement que le sport ou encore le soutien que des URLS offrent aux participants des finales des Jeux du Québec.

Conclusion

La Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec souhaite avoir été éloquente dans la présentation des défis qui se présentent pour le loisir culturel à l'aube de l'élaboration d'une nouvelle politique culturelle.

Nous espérons avoir mis en lumière l'importance de s'assurer d'un accès sans contrainte à la pratique du loisir culturel, au soutien financier équitable de celui-ci et enfin, de l'application interministériel de cette nouvelle politique culturelle en particulier auprès du Ministère de l'éducation.

Nous sommes heureux de contribuer à cette vaste réflexion et sommes confiants que le ministre Luc Fortin saura reconnaître l'apport substantiel de la pratique du loisir culturel au patrimoine québécois.

ANNEXES

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EST FIER D'APPUYER LE CONCOURS MUSICAL INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

Montréal, le 23 avril 2015. – La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^{me} Hélène David, et le ministre des Transports et ministre responsable de la région de Montréal, M. Robert Poëti, sont heureux d'annoncer l'attribution d'une aide financière de 375 000 \$ au Concours musical international de Montréal (CMIM), qui se déroulera du 25 mai au 5 juin prochains.

S'inscrivant dans la tradition de la musique classique, le CMIM vise à stimuler l'émergence de jeunes talents du monde entier et à favoriser leur rayonnement auprès de la communauté artistique internationale. Il comporte trois disciplines, soit le chant, le violon et le piano, qui se succèdent tour à tour dans un cycle de trois ans. Ce 14^e Concours, le sixième consacré au chant, compte 24 concurrents en provenance de neuf pays.

« Pour nos jeunes talents, le Concours est un véritable tremplin pour amorcer une carrière internationale. En plus de partager leur passion et d'y faire reconnaître l'étendue de leur virtuosité, ils ont la possibilité d'y nouer des liens avec des professionnels du milieu musical. Cet événement de renom encourage nos meilleurs chanteurs dans leur quête d'excellence. Il s'agit pour le public d'une belle occasion de découvrir des étoiles montantes du chant lyrique », a déclaré la ministre David.

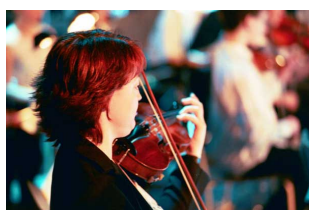
...

Le Conseil des arts et des lettres du Québec accorde un montant de 250 000 \$ au Concours musical international de Montréal dans le cadre du Programme de subventions aux événements nationaux et internationaux en arts de la scène et en arts multidisciplinaires 2014-2015. Pour sa part, le Secrétariat à la région métropolitaine lui verse un montant de 125 000 \$ provenant du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole.



FESTIVAL
des
et
HARMONIES
ORCHESTRES
SYMPHONIQUES
du QUÉBEC

www.festivaldesharmonies.com



CONCOURS
solistes &
petits ensembles

www.concourssolistes.com



FHOSQ

www.fhosq.org

Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec

4545, ave Pierre-de Coubertin Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone : (514) 252-3026

Courrier électronique : info@fhosq.org

La Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec est membre du Conseil québécois du loisir (CQL)